



Direction de la Santé Publique
Sous-direction Santé Environnementale et Prévention

2023 DSP 97 Subvention (18 568 euros) et convention avec l'association Protection Civile Paris Seine (15e) dans le cadre du budget participatif (Tous sauveteurs dans le 14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Protection Civile Paris Seine (PCPS) a été créée en 1997 à partir d'un groupement d'associations locales de protection civile. Elle est affiliée à la Fédération Nationale de la Protection Civile (FNPC) qui existe depuis 1965 et qui est reconnue d'utilité publique. En vertu de l'article 2 de ses statuts, la PCPS a pour objet de « mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose en vue d'assurer la protection des populations civiles contre les dangers en temps de paix comme en temps de crise ».

L'antenne du 14^{ème} arrondissement de Paris a été créée en 1962 et fait partie des trois associations fondatrices de la Protection Civile Paris Seine

Mis en place par la Ville de Paris en 2014, le budget participatif parisien est un dispositif qui permet aux habitants de décider eux-mêmes de l'affectation d'une partie du budget d'investissement de la Ville. Ainsi, 5% de ce budget, soit environ 100 millions, sont réservés, chaque année, pour des projets proposés et choisis directement par les Parisiens. 30 millions sont à destination des quartiers populaires.

Projet lauréat du budget participatif 2019, « Tous sauveteurs dans le 14^{ème} » a pour objectif d'initier

le maximum de citoyens de l'arrondissement aux gestes de premiers secours. Porté par l'antenne locale de la PCPS, ce projet vise la mise en place des séances gratuites d'initiation, de sensibilisation ainsi que des démonstrations à l'occasion des événements municipaux comme par exemple : « Dimension Sport », les forums des associations ou des manifestations en lien avec la maison des associations, les conseils de quartier et l'équipe municipale du 14^{ème}.

Compte tenu des éléments exposés, je vous propose d'attribuer à la Protection Civile Paris Seine, au titre de l'année 2023, une subvention d'investissement de 18 568 € dans le cadre du budget participatif et de m'autoriser à signer avec cette association la convention jointe au projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris